SAINT CHRISTOL DE RODIERES

Le petit journal communal

MAIRIE
DE
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIÈRES
30760
Téléphone : 04 66 82 16 29
Télécopie : 04 66 82 16 28
stchristolder@wanadoo.fr

Dans ce numéro

Informations diverses	2
Le mot du maire	3
Budget	4
Au village	5
Autour de nous !	6
Débroussaillement	7
L'eau !	8
Quoi de neuf à l'Agglo	9
Les oiseaux dans nos jardins	12
Le printemps des mots	13
Le Devois	14
Projet participatif Saint Christolais	En annexe

SAINT CHRISTOL DE RODIERES !

Au détour d'un lacet, une route l'a trouvé
Il se croit seul au monde, sur sa colline mal ronde
Ce village de lumière : Saint Christol de Rodières.

Les cyprès valsent au vent, comme caresses au printemps
S'envolent les tourterelles, aux couples toujours fidèles
Les chemins sentent bon, du lavoir au sillon.

A l'aube illuminée, s'évapore la rosée
Le bien-être est à prendre, le silence est à vendre
Au loin un chien aboie, pour dire : on est bien là.

La vigne a belle fleur, le vin sera meilleur
A l'ouest c'est l'horizon, d'un ciel couleur saumon
Comme nous de journée lasse, le soleil est sur Hullias.

Quand la nuit devient noire, cette couleur reste espoir
Car on sait que demain, aux lueurs du matin
Trembleront sur ses pentes, les verdures abondantes.

C'est vrai on est bien là, confirme le facteur
La facture vieillira, ici rien ne fait peur
On oublie de compter, nos printemps nos étés
On devient centenaire, à Saint Christol de Rodiéres.

Gérard Bouvet

MAIRIE

Mairie de Saint Christol de Rodières

70 RD Sud Le Village -

30760 St Christol de Rodières -

Tél. **04.66.82.16.29**

Courriel : **stchristolder@orange.fr**

Bénédicte Bagnol, secrétaire de mairie vous accueille aux horaires suivants :

Lundi : de 14h00 à 16h00

Mercredi : de 9h00 à 12h00

Nous sollicitons les personnes ayant la possibilité de consulter le site de la commune ou acceptant de recevoir des mails de nous communiquer, à l'adresse de la mairie

stchristolder@orange.fr

leurs adresses mails afin que nous puissions communiquer par ce biais pour diffuser les informations nécessaires quant à des travaux ou autres (eau, électricité, interventions,…) pouvant impacter les différents quartiers du village.

Aussi, par mesures d'économie de papier, encre,… nous vous proposons de recevoir le Petit Bulletin Communal, invitations, manifestations, fêtes et cérémonies,….par courriel.

Bien évidemment, tous ceux qui ne sont pas en accord avec cette proposition, continuerons de recevoir les informations sous format papier.

Merci à tous

INFORMATIONS DIVERSES

Consultation du cadastre

Les administrés ont la possibilité de consulter le cadastre en ligne sur le site du SIIG (Syndicat Intercommunal d'Information Géographique) en se connectant sur le site :

https://www.siig.fr/fr/

Connaître le département du Gard

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer a produit un atlas cartographique du Gard. Il présente des informations et des données territorialisées, regroupées en 6 chapitres, qui éclairent à la fois sur les réalités géographiques de notre territoire, les politiques d'aménagement et préservation de notre cadre de vie qui y sont conduites

http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/DEPT030A/AtlasDepartemental/Atlas_des_territoiresDDTM_GARD_2020.pdf

Bon à savoir ….

♦ Le vélo à assistance électrique

Vous souhaitez acheter un vélo pour vos déplacements….
La Région Occitanie et l'Etat peuvent vous aider financièrement pou sous condition.
Pour en savoir plus :
https://www.laregion.fr/Eco-cheque-mobilite-velo-a-assistance-elec
https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique

♦ Fin du chauffage au fioul

Le gouvernement a annoncé la fin des chaudières fioul dès le 1er janvier 2022.
A partir de cette date, les remplacements et les nouvelles installations de chaudières fioul seront interdits.
Des aides (sous conditions) **existent pour changer votre chaudière à fioul** :

⇒ Ma Prime Renov'
Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE)
La prime coup de pouce
L'aide Habiter mieux de l'ANAH
L'éco prêt à taux zéro
La TVA à taux réduit.

♦ Rénovation énergétique

Le Conseil départemental du Gard vient de déployer plusieurs dispositifs en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments privés en partenariat avec l'ANAH. (Agence nationale de l'amélioration de l'habitat.)

Les propriétaires depuis plus de 15 ans, peuvent bénéficier d'un financement compris entre 35 et 60% des travaux dans une limite de 30 000€. Pour cela, il suffit de se rendre sur le site de l'ANAH :

https://monprojet.anah.gouv.fr

Vous y trouverez tous les détails quant à l'éligibilité de votre dossier.

Le mot du Maire

2020, une année bouleversée par un virus qui a profondément désorganisé notre quotidien. Le terme « crise » n'a cessé de nous accompagner depuis l'apparition de la Covid 19. Nous avons quitté 2020 sans regrets pour accueillir 2021 avec espoir et apaisement en souhaitant une année plus paisible. Je souhaite de tout cœur que notre commune, notre territoire, notre pays sortent de cette crise sanitaire.

L'époque des vœux est un temps où nous nous retrouvons tous pour échanger, nous rencontrer et partager un moment de convivialité. Hélas, l'épidémie en a décidé autrement. Ainsi, notre volonté de mettre en place des rencontres avec vous, le goûter avec le père Noël pour les enfants du village, les vœux du Conseil municipal à la population et le repas des aînés n'ont pu avoir lieu. Mais, malgré ces difficultés, l'équipe municipale poursuit et maintient son action avec optimisme et énergie.

Aussi, depuis le début de ce nouveau mandat, l'équipe municipale s'est engagée dans un programme d'économie d'énergie et de protection de l'environnement.

L'équipe municipale a mis en place les actions suivantes :

- **Extinction de l'ensemble de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin depuis le mois de novembre. Nous verrons très certainement les économies faites en fin d'année 2021.**

- **La volonté d'adhérer à la Charte FREDON afin d'obtenir le label « Terre saine ». FREDON Occitanie est un organisme au service de la santé des végétaux et de la protection de l'environnement. Cet organisme regroupe des experts en botanique, phytopathologie agronomie et environnement. Cette charte s'inscrit dans les objectifs du Plan Ecophyto. Le Conseil municipal a délibéré en décembre 2020 et le dossier Ecophyto été déposé le 3 février 2021.**

- **Un travail avec la Communauté d'agglomération pour le changement des deux pompes de relevage de la station de pompage de Toulair afin d'économiser l'eau, ainsi que la mise en place d'un nouveau système d'alarme nous indiquant rapidement les incidents sur la distribution d'eau potable sur la commune.**

- **Une commande de plantes a été faites auprès du Conseil Départemental du Gard. Ce dossier comprend un plan des lieux où nous voulons embellir la commune et une liste de plants. Nous avons récupéré 90 plants. Nous allons faire une haie verte à la zone de tri sélectif de Toulair, refaire le début du chemin du Salet et fleurir l'entrée du village.**

- **En 2021, il s'agira, outre le bon achèvement des actions en cours énoncées précédemment, de s'engager dans des travaux de rénovations, mises aux normes et isolation d'une partie des bâtiments communaux.**

⇒ **La mairie est propriétaire de plusieurs bâtiments communaux dont 5 logements. Les travaux envisagés concernent trois logements en voie d'insalubrité et une partie du bâtiment de la mairie. Il s'agit de travaux d'isolation, de mises aux normes et de recherche d'économie d'énergie.**

- **Il faut rajouter à cela tout le travail d'entretien, de réparation, de réalisation que l'agent technique municipal entreprend tout au long de l'année sur les installations communales, les réseaux d'eau et d'assainissement (pour le compte de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien), les espaces verts …**

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe municipale et le personnel communal qui par leur engagement ont permis de réaliser toutes ces actions et tous ces projets.

J'espère que le prochain mot du maire sera pour annoncer un retour à la vie « normale » et la mise en place, enfin, de toutes les activités conviviales qui nous permettaient de nous rencontrer.

Restons optimistes en attendant ces prochains moments joyeux.

Budget primitif 2021

Fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	45 500,00 €
Masse salariale	47 700,00 €
Autres charges de gest. courantes	58 200,00 €
Intérêts emprunts	2 500,00 €
Provisions pour risques	1 000,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Dotation aux amortissements	2 900,00 €
Virement à la section d'invest.	295 825,56 €

454 625,56€

Recettes

Résultat fonctionnement 2020 : 233 798,99€

Atténuation de charges	
Produits des services,	7 250,00 €
Travaux en régie	6 000,00 €
Impôts et taxes	98 668,00 €
Dotations, subv. et particip.	42 247,00€
Autres prod. gestion courante	18 205,00 €
Reprise de provisions	58 417,00 €
Résultats de fonct.	223 838,56 €

454 625,56€

Investissement

Dépenses

Dépenses imprévues	4 500,00 €
Capital emprunts	11 000,00 €
Etudes Chap. 20	35 000,00 €
Travaux Chap. 21/23	190 508,56 €
Regul subvention	15 699,00 €
Reprise provision	58 417,00 €
Déficit 2020	9 960,43 €

325 084,99 €

Recettes

Régul subvention	15 699,00 €
Excédent fonct. Capitalisé	9 960,43 €
Taxe aménagement	700,00 €
Amortissement	2 900,00 €
Virement section de fonct.	295 825,56 €

325 084,99 €

Lors de la réunion du 30.03.2021, incluant le vote du budget 2021, le conseil municipal a voté à l'unanimité, qu'aucune revalorisation des taux d'imposition des taxes foncières des terrains bâtis et non bâtis ne sera appliquée par la commune de Saint Christol de Rodières.

Cependant, le taux d'imposition de l'intercommunalité (AGGLO) va augmenter pour

* la taxe foncière bâties de 0,4 % et non bâties d'environ 0,5 % soit en moyenne 15 € par foyer.
* la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va augmenter d'environ 50 € par foyer

INFOS ALSH—centres aérés pour les enfants de 3 à 12 ans

- vacances de printemps : centres fermés en raison des dernières mesures gouvernementales.

Pour les vacances scolaires de cette été 2021 (en fonction de l'évolution sanitaire), vous trouverez ci-dessous les dates et lieux qui sont déjà validés et entérinés :

* **Juillet** : mercredi 07/07/21 au vendredi 30/07/21 à Saint-Julien de Peyrolas

*** Aout** : lundi 02/08/21 au vendredi 27/08/21 à Saint-Paulet de Caisson

D'autres infos à venir sur les activités proposées sur le site de l'Agglo ou ALSH au 04 66 33 21 29

La vie au village….

Le 9 octobre 2020…

opération goudronnage au village !

Commémoration du 11 novembre 2020 en petit comité en raison de la situation sanitaire !

Le 18 décembre 2020

Avis de passage du Père Noël au village….et distribution de cadeaux aux enfants

Le 29 décembre 2020 ….

Hervé à l'action ! Non cet arbre ne nous privera pas de téléphone ! Les difficultés des liaisons téléphoniques et internet sont malgré tout bien nombreuses !

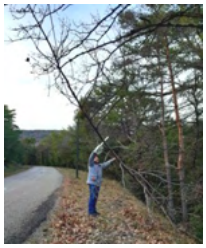

Le 4 janvier 2021 …

PLANTATIONS DE PRINTEMPS …

Les premiers arbustes ont été plantés devant les bennes du tri sélectif à Toulair !

Le parterre a été grillagé pour éviter toute détérioration par les animaux !

LA MAISON DE VIE EN CEZE PRES de chez vous

Un concept de « Prévention » enfin à proximité de nos villages de la vallée de la Cèze.

Une méthode, E.S.E = Evaluer, Stimuler, Evoluer, organisée autour de stages et d'ateliers pour Eveiller les 5 sens, ou les réveiller, et activer la mobilité par le mouvement, tels sont les offres de la Maison de vie en Cèze, ouverte depuis janvier 2020.

Bien que le covid-19 se soit invité, le bureau, les intervenants, travaillent sur une reprise plus sereine et vous présente leurs **activités pendant la période actuelle de crise sanitaire** :

Pour ADULTES « **activités physiques et énergétiques en extérieur** » Nombre d'heures : 2h les mardi et vendredi de 14 à 16h

Pour ADULTES prioritaires (sur prescription médicale) « **Développement et maintien des capacités générales intérieur-extérieur** » Nombre d'heures : 2h le jeudi de 10 à 12h

Pour LES ENFANTS (5-8 ans) « **Parcours motricité-interactivité et sons**» Nombre d'heures : 2h les mercredis de 10 à 12h

Pour LES ENFANTS (9-12 ans) « **JEDI et sons** » Nombre d'heures : 2h les mercredis de 14 à 16h

Et lorsque le contexte le permettra des stages :

De découverte (7 ateliers) sur une journée.

Des stages en abonnement : sur un mois, un trimestre ou une année

Les **évaluations** qui permettront de participer au **stage qui dure un trimestre** (72 ateliers) sont programmées avant le début du stage.

Stage privilégié car il permettra de prouver que la stimulation des 5 sens et de la mobilité sont réellement efficaces pour **garder son capital santé en bon équilibre.**

Les **ateliers coordonnés** sur 4 thématiques:

Nutrition : « **Bien se nourrir pour bien bouger** » 7 séances.

Habitat : « **Favoriser sa vie dans un milieu sécurisé** » 5 séances.

Mémoire : "**Stimuler nos sens pour réveilles les mémoires** » 14 séances.

Exercices physiques et énergétiques : « Motricité et toucher, comment garder le contact » 30 séances et exercices à la maison.

Tous nos programmes en détail sur notre site Internet : **www.semerlebienetre.org**

Nous vous rappelons qu'un certificat médical est nécessaire et que les règles concernant les gestes barrières sont en vigueur.

Au plaisir de vous rencontrer lors d'une activité.

Nos coordonnées : Tel. 09 70 95 17 18 – courriel : maisondevieenceze@gmail.com

---

Forêt domaniale de la Valbonne — *Proposition pour un nouvel aménagement*

La forêt de Valbonne sise sur le domaine de l'agglomération du Gard Rhodanien est très ancienne.

Son exceptionnelle biodiversité, le voisinage d'espèces d'arbres et de plantes d'origines à la fois méridionales et septentrionales remonteraient à la forêt naturelle qui a évolué depuis des millénaires. Ce massif forestier a été répertorié et étudié par de nombreux chercheurs qui en sollicitent depuis longtemps la sauvegarde.

A notre époque, où la protection de la biodiversité est demandée par tous, il est regrettable qu'elle ne bénéficie pas de plus d'attention.

Comment justifier ces dernières coupes massives pour en faire du bois de chauffage ?

Pourquoi mettre en danger ce patrimoine si riche et si fragile ?

Il n'est pas étonnant que toute une population bénéficiant des bienfaits de la forêt de Valbonne ait manifesté son inquiétude : plus de 20 000 personnes ont signé la pétition pour l'arrêt des coupes. Dix maires ont adressé une motion de protestation à la préfecture de Nîmes. L'association « Terre d'Avenir » qui compte 180 adhérents, porte donc ces inquiétudes pour l'avenir de ce massif forestier. Elle a engagé une étude très documentée sur la biodiversité de la forêt domaniale de Valbonne .

Elle souhaite s'inscrire dans les préconisations :

- **de stratégie régionale pour la biodiversité initialisée par la Région Occitanie et en particulier son plan « Arbre et carbone vivant »,**
- **de l'élaboration du plan climat territorial lancé par l'agglomération du « Gard Rhodanien » en 2020.**
- **gouvernementales d'adoption de la nouvelle stratégie nationale des aires protégées annoncée au cours du « One Planet Summit » le 12 janvier 2021 (annexe 8).**

En cohérence avec le contexte politique actuel visant à impliquer les acteurs locaux et les associations dans de véritables partenariats avec les Administrations et décideurs régionaux et nationaux, notre Association souhaite contribuer, avec l'ONF évidemment, à la définition du nouveau plan d'aménagement de ce massif forestier pour les années à venir.

L'Association « Terre d'Avenir » décrit et argumente donc dans ce document les raisons de protéger cette forêt pour en maintenir l'exceptionnelle richesse, y réaliser des études scientifiques pour améliorer sa connaissance tout en conservant le libre accès aux promeneurs, chasseurs et autres amoureux de la nature.

Notre position est cohérente avec des déclarations antérieures de l'ONF qui, outre les mesures de gestion courante pour maintenir la biodiversité des forêts (tels les îlots de vieillissements et de sénescence, permettant d'augmenter la biodiversité en laissant vieillir la forêt), **avait exprimé dès 2008 sa volonté de protéger les forêts remarquables grâce à la création de réserves biologiques** (ONF, 2008).

Nous souhaitons insister sur ce point, car les termes de « Réserve » et plus encore « intégrale » pourraient effrayer ; il ne s'agit en rien d'une "mise sous cloche" de la forêt !

- si l'abattage des arbres est totalement proscrit dans les RBI, il est accepté mais "dirigé" dans les RBD,

la chasse n'est en général pas interdite, c'est au cas-par-cas ; par exemple la chasse au sanglier est même très active dans la RB à Bois Sauvage (Ardèche, derrière la Dent de Rez, nord de Saint Remèze), proche de chez nous !

Bien au contraire, nous souhaitons que les RB aient une vocation pédagogique pour le public. Il n'est donc pas interdit d'y circuler, et leur ouverture au public (avec des limitations au cas par cas) participe bien souvent à la renommée d'un site.

Notons enfin que seulement deux RBI existent dans le Gard, dont la plus grande est celle de l'Aigoual, qui concerne une forêt « jeune » puisque créée à partir de 1875.

Les personnes intéressées par ce projet et désirant réceptionner le document complet peuvent faire leur demande par mail auprès de la mairie :

stchristolder@orange.fr

Si nous revenons régulièrement sur <u>le débroussaillement</u>, c'est qu'en raison des périodes de sécheresse, les feux sont de plus en plus nombreux, et peuvent se déclarer autour de nos territoires… comme nous l'avons constaté l'été dernier près du Domaine du Sauzet. C'est pourquoi nous tenons à vous rappeler les obligations qui incombent aux propriétaires.

Le débroussaillement des abords des habitations est le moyen de prévention le plus efficace pour sécuriser votre maison du risque d'incendie de forêt. Il protège également la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.

Le débroussaillement est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier.
Le représentant de l'État dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillement selon la nature des risques.

Qui doit débroussailler ?

Les obligations légales de débroussaillement incombent aux propriétaires des terrains ou des constructions et installations de toute nature suivant le cas ainsi qu'aux gestionnaires d'infrastructures telles que les voies de circulation automobile, les lignes de chemin de fer ou les lignes aériennes de transport et de distribution d'énergie. Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé doivent être réalisés sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, chantiers et installations de toute nature. Les travaux sont à la charge du propriétaire de la construction, du chantier ou de l'installation de toute nature.

Attention, le débroussaillement de 50 mètres doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de la propriété, les travaux peuvent s'étendre sur là ou les parcelles voisines.
La profondeur de 50 mètres est calculée à partir de chaque côté de bâtiment pour une construction ou de chaque point de la limite du chantier ou de l'installation de toute nature.
Précision : le maire peut porter par arrêté cette profondeur de 50 à 100 mètres en cas de risque fort ou d'enjeux importants difficiles à protéger tels les campings, les aires de stationnement de caravanes ou les aires d'accueil du public.

Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé doivent être appliqué sur la voie privée qui dessert les constructions, chantiers et installations de toute nature du 1°. Un gabarit de 5 mètres de large sur 5 mètres de haut doit être respecté. Les travaux sont à la charge du propriétaire de la construction, du chantier ou de l'installation de toute nature.

Attention, le débroussaillement de 5 mètres doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de la propriété, les travaux peuvent s'étendre sur la ou les parcelles voisines.

Débroussaillement sur terrain d'autrui

Lorsqu'en application de l'article L. 131-12 du code forestier une opération de débroussaillement ou de maintien en état débroussaillé s'étend au-delà des limites de sa propriété, celui à qui incombe la charge des travaux, en application de l'article L. 134-8 du même code, prend les dispositions suivantes à l'égard du propriétaire et de l'occupant du fonds voisin s'il n'est pas le propriétaire :
1° Les informer par tout moyen permettant d'établir date certaine des obligations qui s'étendent à ce fonds ;
2° Leur demander l'autorisation de pénétrer sur ce fonds aux fins de réaliser ces obligations ;
3° Rappeler au propriétaire qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai d'un mois ces obligations de débroussaillement sont mises à sa charge.

Lorsque l'autorisation n'a pas été donnée, il en informe le maire.
Lorsqu'il n'y a pas de problème de voisinage, un simple contact, même téléphonique peut suffire. Par contre, lorsque l'on pressent des difficultés avec ses voisins, un courrier, recommandé avec accusé de réception « permettant d'établir date certaine », sera indispensable pour engager et continuer la procédure.

⇒ *Le maire mettra alors en œuvre la procédure de « travaux d'office » prévoyant une mise en demeure d'un délai d'un mois;*

⇒ *Au terme des travaux exécutés, si vous avez pu établir date certaine et que votre voisin ne vous a pas répondu, le maire lui demandera alors de rembourser les frais engagés, procédure comprise.*

Attention, il faut débroussailler et maintenir en état débroussaillé, ce qui signifie que vous devrez répéter cette opération chaque fois que les repousses atteindront 40 cm où créeront un tapis trop inflammable et trop dangereux. Cela implique un passage au moins tous les 2 ans les premières années, qui pourra s'échelonner ensuite tous les 3 ou 4 ans en fonction de l'évolution du couvert végétal et des conditions climatiques.

Les règlements amiables sont préférables aux longues procédures souvent coûteuses.

L'AEP de St Christol de Rodières

Quelques travaux de rénovations ont été entrepris sur notre réseau d'eau potable.

- **Tout d'abord, notre système d'alarme :**

Suite à l'arrêt de fonctionnement de notre ligne téléphonique filaire pour la télésurveillance de notre station de reprise, nous avons fait installer un modem mobile GSM3, aujourd'hui nous recevons les alertes par SMS sur nos portables et nous pouvons surveiller l'évolutions des différents niveaux et fonctionnements sur ordinateur .

- **Ensuite, la station de reprise :**

Constat de nombreuses fuites sur les deux pompes de reprises qui datent toutes les deux de 1992. Fuites également sur la tuyauterie et le réservoir à vessie qui date lui de 1988, donc décision a été prise de tout remettre à neuf .

- **Enfin, les deux châteaux d'eau :**

Dans les deux châteaux d'eau (le grand Toulair et le petit Salet) les deux systèmes d'arrivée d'eau sont fatigués et doivent eux aussi être changés.

Toutes ces réparations ont provoqué des désagréments pour certains abonnés, et nous leur renouvelons toutes nos excuses.

Et si nous pensions à économiser l'eau !

L'eau est notre avenir et nous devons en prendre conscience ! Les périodes de sécheresse connues les dernières années et les restrictions imposées, surtout en période estivale ,par la préfecture prouvent combien notre vie quotidienne peut en être impactée . Alors prenons le temps de revoir nos gestes du quotidien pour préserver nos ressources d'eau dans l'intérêt général et réduire la facture d'eau dans notre intérêt personnel. Si chacun y met du sien, tout le monde y gagnera !

Quelques bons gestes pour économiser l'eau….

A son domicile, chaque personne consomme environ 165 litres par jour d'eau potable, soit plus de 60 m3 par an. Seule une infime partie de cette eau est destinée à un usage alimentaire. Le reste est utilisé pour l'hygiène et le nettoyage.

Les possibilités d'économie d'eau sont donc nombreuses, ci-dessous quelques reflexes à appliquer :

⇒ **Réparer les fuites et les systèmes défectueux** (un goutte à goutte au robinet peut coûter jusqu'à 20€/mois et une chasse d'eau qui fuit peut aller jusqu'à 800€/an. Pour repérer une fuite d'eau, il suffit de relever les chiffres inscrits sur son compteur d'eau juste avant d'aller se coucher. Et de faire la même chose le matin. Si personne n'a utilisé l'eau pendant la nuit bien-sûr ! Si les chiffres ne sont pas identiques au matin, il faut chercher la fuite).

⇒ **Utiliser moins d'eau pour satisfaire chaque usage**

- un bain de 150l équivaut à 4 douches de 5mm
- Utiliser son lave-vaisselle, soit 15 à 30l d'eau consommés, plutôt que de laver la vaisselle à la main et une consommation de 42l
- Installer des économiseurs d'eau ou mousseurs sur les robinets, une double commande sur les chasses d'eau et une douchette économe : ces produits permettent de consommer moins d'eau et d'en réduire la pression tout en conservant le même confort d'utilisation.
- couper l'eau pendant le savonnage sous la douche, pendant le lavage des mains, le brossage des dents !

⇒ **Ne pas utiliser de l'eau potable pour tous les usages :**

- **Installer** un récupérateur d'eau - utiliser l'eau de lavage des légumes pour les plantes, ….
- arroser son jardin le matin ou le soir plutôt que pendant les heures chaudes de la journée.
- Récupérer l'eau de pluie ou l'eau de lavage des fruits et légumes pour arroser fleurs, plantes, ….

ET LE REMPLISSAGE DES PISCINES …

Nous vous rappelons que le remplissage des piscines doit s'effectuer de nuit et sur 2 ou 3 jours en fonction du volume d'eau nécessaire et ce afin d'éviter les coupures d'eau. Cette opération doit être signalée en mairie afin que les dispositions soient prises au niveau de l'alimentation du château d'eau.

Nous comptons sur votre compréhension !

QUOI DE NEUF A L'AGGLO ?

A/ LE PROJET DE REDEVANCE INCITATIVE .

Pourquoi l'agglomération du Gard rhodanien met en place la redevance incitative ?

Face à l'augmentation du coût des ordures ménagères, l'agglo apporte des changements importants dans la gestion des déchets.

Ainsi à compter du 1er janvier 2023 chacun paiera en fonction du nombre de levées (collectes) de son bac et donc de sa production de déchets. Ce système encourage financièrement chacun à agir sur sa production de déchets avec pour objectifs de :

• **Moins produire d'ordures ménagères résiduelles*** en travaillant commune par commune, quartier par quartier, logement par logement sur le traitement des biodéchets notamment.
• **Plus trier pour recycler et valoriser** verre, papier, cartons, emballages plastiques, métaux, dépôts en déchetteries, compostage…
• **Mieux consommer en privilégiant des produits en vrac** : moins d'emballages, moins de gaspillages…
**Ordures Ménagères Résiduelles OMR = poubelle grise : déchets qui ne se trient pas*

La réussite de ce projet dépend de chacun d'entre nous.
Entre mars et décembre 2021, des agents agréés par l'Agglomération viendront à notre rencontre pour nous présenter ce projet de redevance incitative, réfléchir ensemble au meilleur format de collecte, nous écouter et accompagner l'arrivée de cette nouvelle façon de gérer nos ordures ménagères.

Qu'est-ce que la redevance incitative ?

C'est un mode de financement du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets calculé en fonction du service rendu. Cette redevance va se substituer à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère (TEOM) actuelle.

Comment ça marche ?

Chaque foyer sera équipé d'un bac de collecte muni d'une « puce électronique ».
Le forfait de base comprendra:

- Une part fixe qui représente notre abonnement
- Un forfait annuel qui intègre 12 levées (collectes) sur la base du volume de votre bac.
- S'ajoute une part variable si vous produisez plus à savoir un coût supplémentaire par collecte effectuée au-delà du forfait annuel.

Le volume des bacs attribués sera calculé en fonction de la composition du foyer, à savoir:

80 Litres pour 1 personne
120 Litres pour 2 personnes
180 Litres pour 3 personnes
240 Litres pour 4 personnes et +

Et que contient la puce comme renseignements ?

La puce est rattachée au bac, c'est son identité.
Le bac est rattaché à un foyer, une adresse.
La puce contient uniquement un numéro normalisé et ce numéro permet de faire le lien entre le bac, les collectes et l'identité de son utilisateur pour aboutir à l'envoi d'une facture.

La base de données est déclarée par l'agglo à la CNIL, conformément à la loi « informatique et liberté »

Et c'est pour quand ?

2021 Enquête auprès de chaque foyer.
2022 Année de transition sur le territoire pour adopter l'ensemble des gestes de prévention et de tri afin de réduire son volume d'ordures ménagères.
2023 Mise en place définitive de la redevance incitative.

"Réduisons vite nos déchets, ça déborde"
(ADEME 2009)

B/ LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL.

Dans le cadre de ma participation à la « commission valorisation des déchets » de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, je participe aussi à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

En décembre 2018, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et la Communauté de communes du Pont du Gard se sont engagées en signant un Contrat de Transition Ecologique.

Suite à la fermeture de la centrale EDF d'Aramon en 2016 et en lien avec EDF, les communautés de communes et EDF ont engagé une démarche autour du potentiel économique des « clean Tech ».
Ces deux intercommunalités ont aussi, dans ce cadre, signé un contrat d'objectif avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).Ce contrat d'objectif prévoit notamment la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial mutualisé.
Ainsi, régulièrement, des élus et des techniciens de l'agglo et de la communauté de communes du Pont du Gard travaillent ensemble dans l'élaboration de ce plan.

PLAN CLIMAT
1 planète, 1 plan

Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial ?

Le plan climat air énergie territorial (PCAET)est un projet de développement durable qui vise à engager les territoires vers la transition énergétique, en vue d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter.
Un fois élaboré, ce plan sera signé pour une durée de 6 ans (2021-2026)

Les objectifs nationaux et régionaux ambitieux

France : Loi Energie Climat (Novembre 2019)
-40% sur la consommation d'énergie fossile en 2030
33% d'ENR dans le mix énergétique en 2030

Stratégie Nationale Bas Carbone révisée
Programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028 (PPE) :
Vers la neutralité carbone en 2050

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

Région Occitanie : une Région à énergie positive en 2050

⇒ Réduire la consommation d'énergie de 39%

⇒ 100% de la consommation couverte par les ENR locales

Les objectifs généraux du PCAET.

- Réduction de la consommation d'énergie (sobriété et efficacité)
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Amélioration de la qualité de l'air
- Développement local des énergies renouvelables
- Adaptation aux conséquences du changement climatique
- Mobilisation de l'ensemble des parties prenantes du territoire

Le PCAET, des opportunités pour le territoire

Pour les habitants :

- Réduction des charges énergétiques et amélioration du confort de l'habitat
- Bénéfices santé : qualité de l'air, nuisances sonores, …
- Amélioration de la qualité et du cadre de vie

Pour les collectivités :

- Réduction des dépenses liées à l'énergie
- Nouvelles ressources financières avec les Certificats d'Economie d'énergies et les Energies Renouvelables
- Reconnaissance de l'exemplarité de la démarche et de l'engagement politique

Pour le territoire :

- Un territoire moins vulnérable au changement climatique : réduction des impacts sur les activités économique et la population, adaptation des aménagements
- Un **territoire plus attractif** pour les acteurs économiques et les habitants
- Engager une **dynamique de l'économie locale et de l'emploi** : création d'emplois non délocalisables

Les étapes de l'élaboration du PCAET.

Diagnostics
- Profil climat-air- énergie : étude sur les deux territoires

Stratégie
- Scénarios prospectifs
- Orientations stratégiques
- Objectifs chiffrés

Plans d'actions
- Concertation
- Faisabilité et cohérence
- Fiches actions

Evaluation et suivi
- Protocole d'évaluation
- Indicateurs clés
- Outils de suivi

Juil. 2019 — **Novembre 2020** — **Février 2021** — **Avril 2021** — **Juin 2021**

Lancement du PCAET

Mise en œuvre du PCAET

Plusieurs rencontres ont été organisées :

Le 16 novembre 2020 – Restitution des diagnostics des deux territoires d'étude.
Les 13 et 14 janvier 2021 – Travaux en atelier avec l'ensemble des élus volontaires des deux intercommunalités, la phase stratégie commence.
Le 25 février – Comité de pilotage portant sur la stratégie du PCAET. Rencontre à Bagnols sur Cèze avec des élus et techniciens de l'agglo et de la communauté de communes du Pont du Gard, le bureau d'étude, un représentant de la Clean-Tech Vallée et de la DDTM.

Les prochaines étapes concernent les fiches actions et la validation au sein des instances délibérantes des deux territoires.

Héloïse COLLIER nous explique comment faire de son jardin ou son balcon, un refuge LPO !

Afin de participer au développement de la biodiversité et de contribuer à l'étude des oiseaux, la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) propose à chacun de devenir refuge.

Les engagements :

Créer les conditions propices à l'installation de la flore et la faune sauvages
Renoncer aux produits chimiques
Réduire son impact sur l'environnement
Ne pas chasser dans son refuge
https://refuges.lpo.fr/agir/creer-un-refuge-lpo/dans-mon-jardin

L'inscription coûte 35€ et permet de recevoir un nichoir pour mésanges, un panneau matérialisant le refuge et des livrets conseils.

Participer à l'observation des oiseaux pour aider les scientifiques !

La LPO, en collaboration avec le Museum national d'Histoire naturelle (MNHN), propose à chacun d'aider les scientifiques à comprendre le comportement des oiseaux et suivre leur développement, grâce à l'observatoire « oiseaux des jardins ».

Ainsi, en s'inscrivant (c'est gratuit) sur le site www.oiseauxdesjardins.fr , on accède à toutes les fiches permettant d'identifier les oiseaux. On peut également imprimer les fiches de comptage des oiseaux pour s'aider lorsque l'on se met en situation d'observation ; enfin, on saisit en ligne le résultat de nos observations et contribue alors à améliorer la connaissance scientifique des espèces !
Voici pour exemple une fiche de comptage :

Une autre manière de contribuer à la connaissance des oiseaux et d'étudier leur comportement de nourrissage en hiver avec l'application Birdlab.

Il suffit de télécharger gratuitement l'application Birdlab sur son smartphone ou sa tablette et d'installer au préalable deux mangeoires identiques dans son jardin. C'est une expérience de sciences participatives qui associe le jeu à l'observation, chaque année de mi-novembre à fin mars.

Pour plus d'infos : http://www.vigienature.fr/vigie-manip/birdlab

Toutes ces activités permettent de se familiariser avec les espèces de nos jardins et de mieux les connaitre, les comprendre et ainsi les respecter ; chacun à son rythme, pas d'obligation !

Il est également possible pour une collectivité, un établissement scolaire, une entreprise, de créer son refuge et d'en recenser les espèces

Et quel bonheur de prendre le temps de les observer !

Une bonne manière de se ressourcer.

Et revoilà le printemps des mots !

PRINTEMPS

Le coucou a chanté sur la plus haute branche
Mais tu n'as pas de sous dans ta poche trouée !
Puis tu cueilles à foison l'aubépine si blanche
Qu'une neige silencieuse vient s'épandre à tes pieds.

Tu as vu la violette piquée dans l'herbe verte
Son parfum vient vers toi, une touche de bleu
Tu pourrais la croquer, elle paraît offerte
Mais sa place est ici, pour le plaisir des yeux.

Et voici l'hirondelle venue d'un long voyage
De son aile bleutée elle signe le ciel,
Tu as gardé son nid sous la poutre sans âge
Depuis toujours chez toi,elle est aussi chez elle.

Et puis cet air si pur, et ces bruits silencieux !
Un bourdon ronchonneur, un froissement dans l'herbe
Un arrosoir qui tinte, un cri d' oiseau joyeux,
Deux bouleaux qui se touchent en une brève étreinte.

C'est le cœur qui explose, c'est l'espoir qui revient
Et l'envie de courir dans les prés, dans les champs
Croire encore aux possibles, adoucir le chagrin.
Mais oui, je te rassure : Tu as toujours vingt ans.

ViViane Clément

Les premières fleurs et leurs parfumeries,

le vert, ça donne envie de remplir son panier de printemps, faire cueillette à plein cœur

et dans le chemin des sèves sentir fleurir le bonheur.

GALERIE DE L'ATELIER
peintre Sculpteur

ROBERT HAMON

Peintre Sculpteur Poète

Vous accueille dans sa galerie atelier
tous les jours pour vous présenter ses œuvres :
peintures, sculptures, livres objet, livres d'artiste
au 446 Chemin du sillon

tel : 04 34 47 95 44
mail : robert.hamon@yahoo.fr
site : artmoncreation.e-monsite.com

Gérard Bouvet, auteur du poème de la 1ère page du bulletin, vous invite à consulter son site.

Téléchargement et lecture libre des ouvrages :

- ***Rêves dérobés***
- ***Des mots sans notes***

http://www.gerardbouvet-auteur-parolier.fr

« Osez la curiosité de le suivre dans la recherche du mystère extravagant de nos rêves ... »

A Hullias, un cœur ouvert sur la plaine !

Par un bel après midi de janvier, nous avons rencontré Marinette Flandin dans sa jolie maison perchée d'Hullias. Elle nous a raconté sa vie et le vivant et tendre cadeau laissé par son « Aimé » après son départ.

« Tu abattras ce mur et tu découvriras mon cadeau », lui a dit Aimé, son compagnon de 19 années !

Marinette a fait démolir ce mur pour ouvrir sa maison et créer une baie vitrée vers le soleil levant…

Elle découvre ce présent : un magnifique murier, « l'arbre d'or », branches entrelacées, tirées et travaillées pour former un COEUR vivant, changeant au fil des saisons, nu et pur en hiver, bourgeonnant au printemps, paré d'un feuillage vert en été et mordoré en automne, illuminant la campagne pour retrouver son bois nu qui a pris des teintes brunes en vieillissant et offrir encore son cœur ouvert autant sur le Mont Redon que sur le Mont Ventoux, ses cœurs pourrait-on dire car en ouvrant son regard sur les ramifications travaillées, on découvre maintes médaillons, figures,... selon l'imagination de chacun. Un cadeau « Aimé » que nous lui souhaitons éternel !

Certains d'entre nous aurons bien connu Aimé Flandin, les autres découvrirons le faiseur de cœurs dans un petit condensé de sa vie :

Aimé Flandin, « un garçon authentique, intègre et juste, droit et dur… »

(extrait de l'article écrit par Mr Florian Besset, un habitant d'Issirac aidé par José Avon un grand ami d'Aimé , berger à Issirac)

Il est né en 1943, dans la ferme de ses parents, il nous a quittés en 2003, dignement, sans faire de bruit.

Aimé Flandin, homme des bois, amoureux du beau, amoureux du vrai, curieux de tout, jovial, direct, franc et dur : un caractère. Pas toujours facile, pas toujours aimé, comme ne le sont pas toujours ceux qui ne mâchent pas leurs mots. Mais un homme hors de l'ordinaire, un ami, un bon vivant, un créateur…

José Avon, son ami, raconte leur solide amitié : « c'était un garçon formidable, intègre, droit et juste. Droit et dur », une amitié de 40 ans. Il raconte leurs parties de boules des nuits entières sur la place du village et qui ne faisaient pas le bonheur de tout le voisinage, la chasse et son don inné pour celle-ci, le respect du gibier, l'amour pour ses chiens… !

Aimé a fréquenté l'école de Laval. Madame Charmasson, l'institutrice, lui dira plus tard « Tu as été mon meilleur élève ! » José raconte encore : « ses dessins d'écolier, c'étaient des cabanes, des fusils, des chiens, ses rédactions décrivaient la campagne, la forêt, la nature qu'il avait dans la peau ».

Après l'école, il a d'abord fait maçon, puis a gagné sa vie comme électricien, puis comme facteur, comme conducteur d'engins, puis il s'est occupé du remembrement dans la Drôme orientale avant de se mettre à son compte. Il a réalisé, entre autres, des chantiers de reboisement en Ardèche et ailleurs, dont plus de cent hectares de plantations de cèdres….

Il s'est installé à Issirac, en célibataire, en 1968. L'amour des vieilles pierres l'a conduit à y acheter sa première maison, une ruine…qu'il a entièrement restaurée. Il y ajoutera plus tard la belle bâtisse du 15^{e} siècle, reliée à la sienne …

Passion de faire, passion de créer, il avait eu l'envie de créer un restaurant et en 1984, avec Marinette, sa compagne de fraîche date, qui s'enthousiasme pour l'idée et apporte à l'entreprise commune ses dons de cuisinière, son amour de l'authentique et son sens de l'accueil .Tous deux fondent le « Vieux fusil », une adresse que le bouche à l'oreille ne tarde pas à faire connaître bien au-delà de notre microrégion. A l'occasion de l'inauguration, ce n'est pas le gratin de la région qu'Aimé et Marinette convient au premier repas ; ce sont les personnes âgées du village auxquelles Aimé a tenu à réserver cet honneur. Il avait le respect de l'âge, de l'expérience et de la sagesse. L'authenticité, philosophie fondatrice du restaurant, y attire des gastronomes de tout poil, des personnalités, des artistes : Jean Carmet, Madli, la compagne de Jacques Brel, l'Académie des Belles Lettres de Lyon, tous les épicuriens des alentours…

En 1987, il invite Gustou, ami de longue date, un « Ancien » pour apprendre à faire du charbon de bois. Autour de la charbonnière, construite près du village, nait une aventure passionnante de 2 semaines, partagée avec tout le village, jour et nuit….

Célibataire endurci, du moins en apparence, mais compagnon fidèle, il partagera pendant 19 ans la vie de Marinette et tous les deux grandiront l'un par l'autre.

« A Hullias, nous dit José, c'est un petit paradis qu'il s'était aménagé… »

Tel était Aimé, entier, passionné, généreux, direct et...pas diplomate pour un sou. »